

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

11 MARS 2026

Greffe
Le greffier

N° d'entreprise : 0449.015.869

Nom

(en entier) : SERBI
(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue du Bosquet 3, 4890 Thimister-Clermont, Belgique

Objet de l'acte : Extrait de l'acte de nomination -administrateurs; Extrait de l'acte de cessation des fonctions -administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2026

Le 27 février 2026 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SERBI, convoquée pour acter les modifications du Conseil d'Administration.

Sont présents ou représentés : la SRL GEHLEN MANAGEMENT, représentée par Monsieur Roger GEHLEN et Monsieur Jean-Pierre ALVAREZ ALONSO.

L'intégralité du capital social étant représentée, l'assemblée est valablement constituée.

Monsieur Roger GEHLEN préside l'assemblée et rappelle l'ordre du jour : démission et nomination d'un administrateur.

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de la société anonyme SERBI, remise par Monsieur Alain NORMAND qui met fin à ses pouvoirs au 31 décembre 2025. L'assemblée donne également décharge de sa gestion à Monsieur Alain NORMAND pour l'exercice sociale écoulé.

L'assemblée décide à l'unanimité de désigner un nouvel administrateur et appelle à cette fonction Monsieur Maxime Corteil, né à Verviers le 26 mars 1996 et domicilié Rue des Juifs, 60B à 4654 CHAINEUX (NN 96.03.26-193.94), qui accepte. L'assemblée lui confère le pouvoir de représenter valablement la société dans la souscription de tout marché, et donc le pouvoir de signer toute offre, sans aucune limitation de montant, et ce aussi bien dans le cadre de marchés privés que dans le cadre de marchés publics. Ce mandat sera exercé gratuitement et prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2029.

Roger Gehlen, administrateur,

Déposé en même temps : copie PV d'AGE du 27/02/2026.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).